



**OBJET : IMPORTANT – DSN : NOUVELLES FICHES DE PARAMETRAGE 2025**

Paris, le 23/12/2024

Chers Maîtres,

L'ACPR a validé le 3/12/2024 la fin du Plan de provisionnement, porté par CARCO FRPS. Ce Plan avait été mis en place en 2007 afin de renforcer la couverture du Régime de Retraite par l'instauration d'une part non contributive de droits à la retraite. Fort de ce redressement, à partir du 1er janvier 2025, la contribution additionnelle de 2,86% est supprimée.

Nous vous informons que les nouvelles fiches de paramétrage pour 2025 sont désormais disponibles sur la plateforme Net-Entreprises (<https://www.net-entreprises.fr/>).

Pour simplifier et sécuriser vos envois de flux DSN, ces fiches incluent uniquement les lignes correspondant aux garanties obligatoires.

Ainsi, il revient aux Études ou à leur Expert-comptable de télécharger la nouvelle fiche de paramétrage 2025 à l'aide des identifiants de leur structure, en vue de l'envoi du flux DSN-MENSUEL de janvier 2025.

Nous vous rappelons par ailleurs que notre Institution de Prévoyance et Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire propose à ses adhérents des garanties de prévoyance facultative.

Si vous avez souscrit à ce régime facultatif, la déclaration des cotisations s'effectuera à l'aide du bordereau de cotisation qui continuera à vous être envoyé trimestriellement par voie postale. Ce document devra être complété et retourné (par courrier ou par courriel à [adhésion-cotisation@carcoehj.fr](mailto:adhésion-cotisation@carcoehj.fr)), accompagné du règlement correspondant (prélèvement SEPA ou virement).

Si vous souhaitez souscrire à ces garanties facultatives, vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la Carco à l'adresse <https://www.carcoehj.fr/> ainsi que dans le contrat d'adhésion.

Nous vous prions de croire, chers Maîtres, en l'assurance de nos sentiments distingués.

**Madame GOUGEROT**  
Responsable Adhésions-Cotisations  
DSN- Contentieux